

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYBAULT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Petite enfance – Marché de prestations de service d'accueil de jeunes enfants passé entre la Ville et la Délégation Départementale de la Croix-Rouge Française le 9 avril 2003 – Avenant n°2**

Madame Tenenbaum, au nom des commissions des Affaires Sociales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville et la Délégation Départementale de la Croix-Rouge Française ont signé, le 9 avril 2003, pour trois ans, un marché public pour l'achat de prestations d'accueil de jeunes enfants (marché n°2003-512).

Par avenant n°1 signé le 3 avril 2006, ce marché a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2006 et 235 journées correspondant à trois places supplémentaires à compter du 1^{er} septembre 2006 ont été acquises.

Or, la Délégation Départementale de la Croix-Rouge Française souhaite la fermeture de sa crèche le samedi, en raison de sa très faible fréquentation. Cette mesure pourrait être mise en oeuvre à compter du 1^{er} octobre 2006 ; elle concernerait neuf enfants dijonnais pour lesquels une solution de substitution a été trouvée par la Direction de la Petite Enfance.

Il conviendrait donc, par avenant n°2, de réduire le nombre de journées à payer.

Ce nombre est évalué à douze samedis, multipliés par neuf enfants soit 108 journées.

Le nombre annuel de journées, initialement de 8 166,25 serait ainsi ramené à 8 058,25.

Le prix d'achat unitaire resterait fixé à 50,07 € par jour.

Le projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Sociales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider, par avenant n°2 au marché de prestations de service du 9 avril 2003, de réduire le nombre de journées à payer à la Délégation Départementale de la Croix-Rouge Française et m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT